

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/02/2024

## Numéro interne de l'acte : 7

### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29

Présents : 17

Nombre de suffrages : 20

Date de convocation  
23/02/2024

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSANI Mohamadi.

### **Etaient présents :**

ABDALLAH Halimaty , ABDOURAHAMANE Céline , ANRIFADJATI Anli , ASSANI Helene , ATTOUMANE Binti , M. DAROUECHI Navi, HAMISSI Roukia , ISSOUFFI Ramadani, M. MADI MARI Chamsidine, M. MADI OUSSANI Mohamadi, MATTOIR Moissinga , OMAR Yankoub, OUSSANI Djabiri , Mme RIDHOI Zaïnabou, Mme SAID Zozofina, SAID-HALIDI Ambdirahamane , TOUMBOU Mariama , BOINA Raim Rifay,

### **Procuration(s) :**

CHANFI Bibi donne pouvoir à ABDALLAH Halimaty , HASSANI Roza donne pouvoir à OMAR Yankoub, Mme NAFINDRA Soifiati donne pouvoir à OUSSANI Djabiri

### **Etai(ent) absent(s) :**

ALBERT Zalia , ANGATAHI Anli , ASSANI Mohamed, BOINAIDI Habachia , CHANFI Bibi , CHEBANI Mohamadi , HASSANI Roza , MAHAMOUDOU Laouia , MATTOIR Abouchia , Mme NAFINDRA Soifiati, YBRAHIMA Ybrahima

### **Etai(ent) excusé(s) :**

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme SAID Zozofina,

## **Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que :

*Conformément* à la loi qui impose l'organisation et la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant ainsi la première étape du cycle budgétaire annuel de la collectivité ;

*Conformément* à la loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République "NOTRe", adoptée le 7 août 2015, apportant des obligations supplémentaires pour la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales et à son article 107 qui a modifié les articles

L. 2312-1 et L.5211-36 du CGCT relatif au DOB, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat ;

*S'agissant* du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au représentant (exécutif) d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB). Ce dernier retrace les éléments essentiels de la politique budgétaire suivi par l'équipe municipale, à savoir :

- Les orientations budgétaires envisagées sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement « ... »
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement. L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

## **LES GRANDS ORIENTATION BUDGETAIRE DE 2024 ET SUIVANTS**

Les orientations budgétaires de la commune de Chiconi pour 2024 présentent une approche globale et stratégique visant à assurer un développement durable et une amélioration continue des services à la population. La stratégie repose sur plusieurs piliers clés :

### **– Optimisation des Ressources de Fonctionnement**

**Services de Proximité :** La commune met l'accent sur l'amélioration et le maintien de services de proximité essentiels, tels que les activités périscolaires et l'offre culturelle, tout en veillant à la propreté urbaine et à l'animation territoriale. Cette priorisation témoigne de l'engagement de la commune envers le bien-être et l'épanouissement de ses citoyens.

- **Travailler sur l'amélioration des bases fiscales et maintien des taux de la fiscalité actuel.**
- **Travailler pour améliorer les produits du domaine**
- **Programme d'Investissements**

## **Grands Projets :**

Une attention particulière est portée aux grands projets d'infrastructure, notamment dans les secteurs sportif et culturel, ainsi qu'aux programmes de rénovation de l'habitat insalubre (RHI) et de la voirie communale. Ces investissements sont cruciaux pour le développement socio-économique de Chiconi et l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

## **Financement du PPI :**

Le Plan Pluriannuel d'Investissements bénéficiera d'une combinaison de financements incluant l'autofinancement, les subventions de divers partenaires, et un emprunt maîtrisé, assurant ainsi une mise en œuvre efficace sans compromettre la stabilité financière de la commune.

### **– Gestion Financière et Endettement**

#### **Nouvel Emprunt :**

L'adoption d'un nouvel emprunt de 5 millions d'euros s'inscrit dans une stratégie de financement réfléchie pour les investissements de 2024, soulignant une gestion prudente de l'endettement.

### **– Maîtrise des Coûts et Optimisation des Recettes :**

La stratégie de la commune comprend également des mesures visant à optimiser les charges de fonctionnement et la masse salariale, tout en maximisant les recettes, notamment à travers la recherche de subventions et la régularisation foncière.

#### **– Stabiliser la masse salariale,**

#### **– Maintenir un niveau d'Épargne important :**

Un objectif d'épargne annuelle supérieure à 1,5 million d'euros sur les six prochaines années est fixé, illustrant la volonté de la commune de maintenir une santé financière robuste et de préparer le terrain pour des investissements futurs.

Ainsi la commune de Chiconi a établi un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) ambitieux visant à dynamiser et développer l'infrastructure et les services locaux sur une période de dix ans, avec un budget total de 120 829 346 €.

L'objectif est de réaliser une grande partie de ce plan, à hauteur de 84 806 969,90 €, au cours des cinq prochaines années.

Pour y parvenir, la commune prévoit de s'appuyer sur diverses sources de financement, détaillées comme suit pour l'ensemble du plan de dix ans et les projections spécifiques pour les cinq prochaines années.

## **Sources de Financement sur 10 ans**

FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA) : 19 820 846,07 €

Subventions : 83 428 276,73 €

Emprunt : 13 235 200,81 €

Fonds Propres : 4 345 023,32 €

### **Projections pour les 5 Prochaines Années**

FCTVA : 13 911 735,34 €

Subventions : 57 670 375,11 €

Fonds Propres : 3 049 658,64 €

**Emprunt : 10 175 200,81 €**

Il est à noter que pour les cinq prochaines années, la stratégie de financement mise sur une utilisation significative des subventions et du FCTVA, complétée par une contribution solide des fonds propres de la commune.

L'inclusion d'un emprunt substantiel souligne une approche équilibrée entre le financement externe et le recours à l'endettement pour financer les projets d'investissement. Cela permet à la commune de poursuivre son développement tout en gérant prudemment ses obligations financières.

La structure de financement met en lumière la planification stratégique de la commune pour assurer la réalisation de ses projets d'investissement, tout en maintenant une santé financière à long terme.

Cette approche financière témoigne de la volonté de la commune de réaliser ses ambitions d'investissement tout en maintenant une gestion fiscale et financière responsable.

La réussite de ce plan nécessitera une gestion efficace des ressources, une maximisation des opportunités de financement externe, et une mise en œuvre rigoureuse des projets d'investissement pour assurer le développement durable et la prospérité de la commune de Chiconi.

### **Travaux Préparatoires au Budget**

- **Affinement et Identification des Financements** : Des travaux complémentaires sont prévus pour peaufiner les dépenses de fonctionnement et explorer des sources de financement additionnelles pour les investissements, garantissant que le budget soit à la fois réaliste et aligné sur les objectifs stratégiques de la commune.

Cette approche budgétaire de Chiconi pour 2024 et suivant démontre une planification financière solide et une vision à long terme pour le développement communal. Elle vise à équilibrer judicieusement les investissements dans les infrastructures essentielles et la gestion des ressources, tout en maintenant un engagement ferme envers la durabilité financière et le progrès social.

**Vu** le rapport joint et présenté en séance ;

**Considérant** que la commission des « Finances et Administration Générale », réunie les mercredi 31 janvier, 21 février, et du 28 février 2024 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, Le conseil Municipal

- **PREND ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2023 sur la base du Rapport d'orientation Budgétaire en annexe.

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Chiconi  
Le Maire,  
Mohamadi MADI OUSSANI

